

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

1 – CATEGORIES D'AGE

Poussins Filles et garçons	Jeunesses		Aînées		
	Benjamines	Minimes	Cadettes	Juniors	Seniors
2011 à 2008	2007 - 2006	2005 - 2004	2003 - 2002	2001 – 2000	1999 et avant

2 – ENGAGEMENTS

a) Engagement administratif

Les feuilles d'engagement doivent parvenir au secrétariat du Comité Régional Ile de France **38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE**, aux dates portées sur le calendrier avec le règlement des droits d'engagement.

b) Engagement technique

Les engagements doivent être faits impérativement sur les feuilles réglementaires ci-jointes, libellées correctement et retournées par e-mail au Comité Régional Ile de France et à la Commission Technique (CTRGF.FSCF@gmail.com).

ATTENTION :

Si les engagements ne sont pas faits dans les temps impartis, vos équipes ne concourront pas.
Si les engagements ne sont pas conformes, ils vous seront renvoyés pour mise en conformité avant la date impartie sinon vos équipes ne concourront pas.

c) Engagements de juge

Toute inscription technique devra être accompagnée de l'engagement des juges dûment complété.

Tous les juges à partir du **1^{er} échelon** et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région.

Le juge **1^{ère} année** est un juge en formation. Ceux ayant déjà noté 2 compétitions départementales sur 1 agrès pourront noter sur la région à concurrence d'un seul par association.

ATTENTION : les juges certifiés sur 2 agrès sont susceptibles de noter sur ces 2 agrès et les juges certifiés sur 4 agrès sont susceptibles de noter sur les 4 agrès. Les juges peuvent être affectés sur les agrès correspondant à leur examen selon les besoins de la compétition.

Les clubs organisateurs doivent également proposer des juges mais la **commission se donne le droit** de les rendre disponibles pour l'organisation.

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

d) Engagements au Championnat National Individuel

Entre le 1^{er} Février et le 15 Mars, votre inscription au Championnat National Individuel doit être faite sur le serveur de la FSCF (voir PF page 13) et la copie (gymnastes et juges) doit **obligatoirement** être adressée à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine (CTRGF.FSCF@gmail.com).

e) Engagements aux Championnats Nationaux par équipe

Dès le mois de Janvier, la commission régionale vous interrogera à propos de vos intentions de participer au Championnat National. Un tableau téléchargeable sur le site de la LIF sera à retourner avant le **19 janvier** à la Commission Régionale (CTRGF.FSCF@gmail.com). En réunion, la pertinence de vos engagements sera vérifiée. En cas de problème ou de doute sur l'engagement dans une catégorie, la CTRGF alertera la commission nationale qui vérifiera le bienfondé de l'inscription. La CNGF demandera aux associations d'apporter des éléments prouvant la capacité à s'inscrire dans la catégorie souhaitée.

Seule la CNGF sera habilitée à décider de l'inscription de l'association.

Rappel :

- Toute association ne peut engager une équipe en F1 **et** une équipe en F2.
- Toute association ne peut engager une équipe en F2 **et** une équipe en F3.

Entre le 1^{er} Février et le 15 Mars, votre inscription aux Championnats Nationaux par équipe doit être faite sur le serveur de la FSCF (voir PF page 13) et la copie (équipes et juges) doit **obligatoirement** être adressée à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine (CTRGF.FSCF@gmail.com).

3 – LICENCES

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences téléchargeable sur le site www.lifgymfilles.com dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements ».

Les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Lorsque l'association n'est pas en mesure de présenter les licences des gymnastes ou des entraîneurs lors du contrôle, elle devra impérativement fournir :

- le bordereau de retour du Comité Régional délivré avec les licences
- un document avec photographie attestant de l'identité de la gymnaste.

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

Toutes les licences irrégulières sont retenues par le Directeur de concours pour enquête auprès du Comité Régional qui les a délivrées.

Une caution de 16 euros sera perçue par le secrétariat en cas de licence irrégulière ou manquante. La régularisation de la licence effectuée dans les 10 jours entraînera la restitution de la caution.

**Il est interdit de faire concourir une gymnaste non licenciée ou dont le certificat médical ne serait pas en règle ou dont l'identité ne pourra être prouvée.
Aucune dérogation ne sera accordée.**

Toutes les licences seront remises quand toutes les équipes seront passées. Les licences sont à récupérer au secrétariat après le palmarès.

4 – TARIFS 2017-2018

Coupes Fédérales	15€
Championnat Individuel Régional	15€
Challenge Jeunesses et Aînées	45€
Régional Jeunesses et Aînées	35€
Régional Poussins :	40€

5- BLESSURES

Toute association doit être en possession, à toutes les compétitions se déroulant sur la Région, des autorisations parentales permettant les soins, le transport ou l'hospitalisation par les pompiers d'une de leur gymnaste en cas de blessure.

Toutefois, si le responsable de la gymnaste refuse les soins ou le transport à l'hôpital, il devra signer une décharge à l'organisateur et à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine.

Si une concurrente se blesse ou tombe malade et ne peut continuer son concours, **la monitrice devra remplir le formulaire de déclaration d'accident en double.** La gymnaste ne pourra en aucun cas reprendre la compétition. Un des deux feuillets devra être remis au secrétariat Le 2^{ème} feuillet restera en possession de l'entraîneur qui le présentera aux Responsables des agrès suivants.

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

Une gymnaste n'ayant pas exécuté le mouvement d'ensemble suite à une blessure ne peut reprendre en aucun cas la compétition.

6 – TENUE VESTIMENTAIRE DES ENTRAINEURS

- a) La tenue des entraîneurs est la suivante : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures de sport. La tenue doit être uniforme pour toute l'association.
Si la tenue n'est pas conforme au règlement, le responsable du concours exclura l'entraîneur ou la monitrice du plateau ou 2 points seront retirés en note de discipline.
- b) Le nombre maximum d'entraîneurs par association autorisé sur le plateau est de **3 pour les compétitions par équipe**.
- c) Pendant la compétition, il est interdit de prendre des photos ou des vidéos sauf pour les personnes accréditées « vidéo » pour la formation des juges. La demande doit être faite quelques jours avant la compétition à la Commission Technique Régionale (CTRGF.FSCF@gmail.com). Il ne sera pas possible pour cette personne de filmer son club.

7 – DROITS ET DEVOIRS DES ENTRAINEURS

Les entraîneurs sont autorisés à :

- assister les gymnastes durant l'échauffement
- préparer les agrès (installation et retrait des tremplins, réglage du tremplin à la table de saut, réglage des barres)
- aider les gymnastes de petite taille à sauter à la suspension aux barres
- assister et conseiller les gymnastes durant le temps de chute et entre les 2 sauts
- rester près ou à l'intérieur des barres pendant le mouvement si besoin
- rester près des poussines pendant tout le mouvement

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à :

- parler ou faire des signes à la gymnaste durant l'exercice
 - gêner la visibilité des juges, toucher l'agrès
 - modifier le réglage des barres en cours de mouvement
 - utiliser des substances collantes sur les barres
 - nettoyer à nu les barres (abrasif)
 - changer les tremplins mis en place à la Table de Saut (sans l'autorisation d'un membre de la CTRGF)
- chaque fois - 0.30 pt sur Note Finale
chaque fois - 0.10 pt sur Note Finale exercice terminé
chaque fois - 0.10 pt sur Note Finale
- 2 pts sur Note Finale

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

8 – TENUE VESTIMENTAIRE DES JUGES

Dames	Messieurs
HIVER	
- jupe ou pantalon bleu marine - haut blanc - veste bleu marine - chaussures de sport de préférence blanches	- pantalon gris - haut blanc - veste bleu marine - chaussures de sport de préférence blanches
ETE : à partir du 1 ^{er} Mai	
- tenue blanche (short interdit) - veste bleu marine - chaussures de sport de préférence blanches	- pantalon gris (short interdit) - haut blanc - veste bleu marine - chaussures de sport de préférence blanches

Pour tout juge non en tenue réglementaire, l'association sera redevable d'une amende de 20€ à régler le jour même à la Commission Technique Régionale de Gymnastique Féminine.

9 – ABSENCE DE JUGES

- a) Une association qui ne présente aucun juge ou des juges en nombre insuffisant à l'inscription ne sera pas autorisée à concourir ou concourra en fonction de son quota de juges proposés. La commission se réserve le droit de choisir l'équipe retenue en fonction des effectifs.

Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :

- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

Une association qui ne présente que des juges non recyclés ou plus d'un juge 1^{ère} année ne sera pas autorisée à concourir.

- b) Pour le Challenge « Aînées » ou le Championnat Régional Aînées, les associations présentant des 6^{èmes} degrés doivent fournir au minimum un juge 6^{ème} degré ou Libre ou Fédéral. (voir le nombre nécessaire suivant les catégories dans le règlement de chaque compétition). En cas de carence de juge 6^{ème} degré ou plus, l'association ne pourra concourir. Celle-ci peut toujours trouver un juge de niveau demandé dans une autre association.

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

- c) En cas de défection de son équipe qui surviendrait dans les 8 jours avant la compétition, les juges devront assurer leur engagement. Sinon, l'absence entraînera une amende de 100€ par juge manquant (+15€ des frais de repas). Cette somme est à régler à réception de la facture adressée par le Comité Régional et ce avant la compétition suivante, faute de quoi l'association ne pourra participer à la même compétition l'année suivante. La commission se réserve le droit de demander la copie du règlement de l'amende.
- d) Si les juges sont absents le jour de la compétition sans avoir averti la commission technique, l'équipe ne concourra pas et l'absence entraînera une amende de 100€ par juge manquant (+15€ des frais de repas).

10 – FEUILLES DE NOTE

Les feuilles de note ne sont plus envoyées par la LIF mais devront être téléchargées sur le site www.lifgymfilles.com dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements ».

Elles devront être imprimées par chaque club en double exemplaire pour chaque agrès. Comme précédemment, elles seront remplies par les entraîneurs avant la compétition.

11 – RESULTATS

Les associations ont la possibilité de contrôler les points de leur équipe auprès de la table « contrôle des points » 30 minutes après la fin de leur horaire. Tout palmarès proclamé ne pourra être contesté.

12 – RECOMPENSES

Toutes les gymnastes ayant participé à la compétition (par équipes ou en individuelles) sauf gymnastes blessées doivent assister à la cérémonie de remise des récompenses.

Les gymnastes doivent se présenter en justaucorps.

Tout retard, mauvaise tenue ou indiscipline caractérisés d'une gymnaste, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'une association peuvent être sanctionnés par la CTRGF.

La nature de la sanction (déclassement, points de pénalité, interdiction de participation à une compétition ultérieure, etc.) est laissée à l'appréciation de la Commission Technique.

Toute gymnaste ou équipe absente à la cérémonie de remise de récompenses, ne recevra pas sa récompense, celle-ci sera remise à la suivante.

GYMNASTIQUE FEMININE

COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

CONCOURS – CHALLENGES - CHAMPIONNATS

13 – PALMARES

Suite à la proclamation du palmarès, l'édition papier sera remise à chaque association.

L'édition du palmarès complet peut être faite à partir du site de la LIF (www.lifgymfilles.com) dans les 3 jours suivant la compétition ainsi que ceux des années précédentes.

14 – TERRAIN

Seuls les juges, les entraîneurs, les navettes sont habilités à être sur le terrain durant la compétition.

15 – ETOILES

Les validations d'étoile seront à la charge des Comités Départementaux et les palmarès devront **obligatoirement** être envoyés à la Commission Technique (CTRGF.FSCF@gmail.com).

Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étoiles **sont nécessaires** pour la participation aux championnats régionaux et nationaux individuels. Aussi, si les gymnastes ne participent pas aux sessions d'étoiles départementales, elles peuvent valider celles-ci sur les challenges d'hiver jeunes et aînées.

Les feuilles d'étoile devront être téléchargées sur le site www.lifgymfilles.com dans la rubrique « Compétitions LIF-Inscriptions Onglet Téléchargements » et sont à présenter lors des compétitions pour la validation par la CTRGF.

Nous rappelons qu'en aucun cas une association est habilitée à organiser une session pour les 4^e, 5^e et 6^e étoiles.